

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.11.182.B**

**Subventions culturelles : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Culture Angoulême (ACA) pour l'édition 2025 du festival "Angoulême se livre"**

**LE VINGT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 14 novembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Pascal MONIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **14**

Nombre de pouvoirs: **6**

Nombre d'excusés: **6**

**Membres présents :** Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :** Michel BUISSON à Francis LAURENT, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à François NEBOUT, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

**Excusé(s):** Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Jean REVEREAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251120-2025\_11\_182B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Publication : 21/11/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.11.182.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**SUBVENTIONS CULTURELLES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION CULTURE ANGOULEME (ACA) POUR L'EDITION 2025 DU FESTIVAL "ANGOULEME SE LIVRE"**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

**OBJECTIFS DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1: Accès service culture

ODD 17: Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Par délibération n°2025.04.038 B en date du 3 avril 2025, le bureau communautaire a attribué une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Culture Angoulême (ACA) pour l'organisation de la 8ème édition du salon du livre « Angoulême se livre » qui s'est tenu du 16 au 19 octobre 2025.

A l'occasion de l'édition 2025, l'association a souhaité mettre en place des interventions d'auteurs et d'autrices dédiées à la thématique de l'éducation aux médias au sein des établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les jeunes pour cette action.

L'association a sollicité GrandAngoulême pour l'accompagner à titre exceptionnel. Il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire à hauteur de 1 000 €.

Les interventions vont se dérouler majoritairement au sein des établissements de la ville d'Angoulême. La ville d'Angoulême accompagnera également l'association pour un montant de 1 000 €.

**Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251120-2025\_11\_182B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Publication : 21/11/2025

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire pour un montant de 1 000 € à l'association Culture Angoulême (ACA);

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

<b>Pour : 20</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---